

Déclaration d'admission : choix de chambre et conditions financières – modèle hôpital général en hôpital de jour

CODE BARRE DE L' HOPITAL POUR ARCHIVER LE DOCUMENT DE MANIERE ELECTRONIQUE

IDENTIFICATION DU PATIENT OU VIGNETTE DE LA MUTUELLE

CHU de TIVOLI Avenue Max Buset, 34 7100 LA LOUVIERE 71009641

Votre mutualité aussi peut vous fournir des explications sur le contenu et la portée de ce document, ainsi que sur votre situation personnelle

1. Objectif de la déclaration d'admission : le droit de faire des choix en toute connaissance de cause sur les conséquences financières de l'admission

Toute hospitalisation de jour entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'hôpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faites. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps. En cas de question n'hésitez pas à prendre contact avec le service des admissions au numéro de téléphone 064/276.566 ou 064/276.567

2. Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitée par le type de chambre que je choisis.

Je souhaite être admis et soigné :

Sans supplément d'honoraires et sans supplément de chambre en :

chambre commune chambre à deux lits

en chambre individuelle avec un supplément de 0,00 € par jour

Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 300 % du tarif légal des prestations médicales

3. Admission d'un enfant accompagné d'un parent

je souhaite que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné au tarif légal, sans supplément de chambre et sans supplément d'honoraires. Je sais que l'admission se fait en chambre à deux lits ou en chambre commune

Je souhaite expressément que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné en chambre individuelle, sans suppléments de chambre. Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 300 % du tarif légal des prestations médicales

Mes frais de séjour en tant que parent accompagnant (notamment repas, boissons,...) seront à ma charge au tarif indiqué dans le récapitulatif des prix des biens et services

4. Acompte

Je paie € d'acompte pour mon séjour

L'acompte sera déduit du montant total de la facture du patient lors du décompte final

5. Conditions de facturation

Tous les frais seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin !

Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une hospitalisation de jour et du type de chambre qu'il a choisi. Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prévoir.

J'ai reçu en annexe à la présente déclaration, un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires. Le récapitulatif des prix des biens et services proposés par l'hôpital peut y être consulté. Sachez que tous les frais ne sont pas prévisibles.

Fait en deux exemplaires à LA LOUVIERE, le/...../20....., pour un traitement débutant le/...../20..... et se terminant le/...../20.....

Je suis informé quant au fait que je peux modifier à tout moment mon choix de chambre. Le cas échéant, une nouvelle déclaration d'admission doit être signée.

Pour le patient ou son représentant

Prénom : Nom :

N° registre national :

Pour l'hôpital :

Prénom : Nom :

Qualité :

Ces informations d'ordre personnel vous sont demandées par le gestionnaire de l'hôpital en vue du traitement correct de votre dossier et de la facturation de votre séjour à l'hôpital. La loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée vous autorise à consulter vos données et à la corriger